

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction départementale des territoires
Service territoire et développement
Missions interministérielles

Arrêté préfectoral n°47-2018-03-11-009 modifiant l'arrêté 47-2018-02-26-005
portant ouverture de l'enquête publique unique relative à :
Centre radioélectrique le Passage/Agen -la Garenne-aérodrome. Plans de servitudes radioélectriques
contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques.

Le Préfet de Lot-et-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code des postes et communications électroniques ;

Vu la demande de la direction générale de l'aviation civile ;

Vu les pièces du dossier d'enquête publique ;

Vu la décision du tribunal administratif de Bordeaux en date du 04/01/2018, désignant pour conduire la présente enquête :

-en qualité de commissaire enquêteur titulaire, M. Jean Claude Andrieu, retraité du ministère de l'intérieur ;

Considérant l'erreur matérielle présente dans l'arrêté

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 4 de l'arrêté 47-2018-02-26-005 est modifié comme suit :

M. Jean Claude Andrieu, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

à la mairie du Passage d'Agen : le lundi 26 mars 2018 de 9h à 12h.

à la mairie d'Estillac : le mardi 10 avril de 14h à 18h.

à la mairie de Roquefort : le vendredi 27 avril de 15h à 17h30.

Article 2 : Le reste sans changement.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne, les maires de Agen, Boé, Brax, Estillac, le Passage, Moirax et le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Agen, le 21/03/18

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Hélène GIRARDOT